

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 435-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 387-19 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Dunham a adopté, par résolution, le projet de Règlement n° 435-21 modifiant le Règlement n° 387-19 relatif aux dérogations mineures.

QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement n° 387-19 relatif aux dérogations mineures en conformité aux dispositions prévues aux articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) telles que modifiées par la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67) sanctionnée le 25 mars 2021. Il vise également à abroger, modifier et remplacer certains articles.

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19.

QU'afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance du projet de règlement, ce dernier peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Dunham à l'adresse suivante :

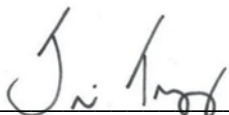
<https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/reglements-durbanisme/>

QUE toute personne ou organisme qui désire s'exprimer sur ce projet de règlement doit le faire par écrit **au plus tard le 7 janvier 2022**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- urba@ville.dunham.qc.ca
- 3 777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0

QUE les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022.

Donné à Dunham, ce quinzième jour de décembre deux mille vingt et un.



Jessica Tanguay,
Greffière